

# LASSEUBE

Site municipal d'information : <http://www.lasseube.fr>

*Le Conseil municipal vous informe ...*

## JUIN 2017

### CLUB SECONDE JEUNESSE

**Mardi 30 mai à 9h:** réunion de secteur Haut-Béarn à Saint-Goin

**Mercredi 7 juin à 14h15:** concours de belote, loto, goûter

**Mercredi 21 juin à 14h15:** concours de belote, loto, goûter

**Jedi 29 juin:** sortie dans le Gers avec déjeuner-croisière. Inscriptions auprès de Mme Yvonne Cablau: 05 59 04 21 50

### MINI Z CLUB 64

Club de modélisme de voitures radiocommandées à l'échelle 1/27è.

Session **dimanche 12 juin 2017 de 9h à 19h** à la Maison Pour Tous.

Course amicale "Les 6 heures du Mini Z Club" **dimanche 18 juin 2017** à la salle polyvalente

Renseignements: 07.81.93.31.45

<http://minizclub64.wordpress.com/>

### ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour : dimanche 11 juin 2017

2è tour : dimanche 18 juin 2017

Ouverture des bureaux de vote : **8 heures**

Fermeture des bureaux de vote : **18 heures**



**Conformément à la législation relative au vote dans les communes de plus de 1000 habitants, tout électeur devra présenter une pièce d'identité avec photo. La liste des pièces d'identité acceptées est affichée dans les bureaux de vote.**

### ACCUEIL DE LOISIRS

Cet été, l'Accueil de Loisirs de Lasseube ouvrira ses portes **du lundi 10 juillet au vendredi 11 août** dans les locaux de l'école maternelle des Baïses.

Des grands jeux, du sport, des ateliers créatifs, des sorties, un mini camp autour du vélo au camping de Lasseube et de la détente... seront proposés par l'équipe d'animation aux enfants de 3 à 11 ans.

Un accueil spécifique sera organisé pour les jeunes, à partir du collège, dans les locaux du service jeunesse du 10 juillet au 11 août. Comme chaque année deux mini camps seront organisés, dont un en Espagne, en plus des nombreuses sorties et projets proposés par Synthia.

Les programmes d'activités et tous les renseignements sont disponibles sur le site de la mairie [www.lasseube.fr](http://www.lasseube.fr), ainsi que dans les commerces et au bureau du service jeunesse.

**Les inscriptions seront ouvertes à partir du 12 Juin.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service jeunesse au 05 59 04 26 42 ou par mail [jeunesse.lasseube@wanadoo.fr](mailto:jeunesse.lasseube@wanadoo.fr).

### ECOLE - EXPOSITION SERVICE CIVIQUE

**les 15 et 16 juin 2017**

Les deux volontaires du service civique, Maéva et Amaïa, et les enfants vous invitent à découvrir leur parcours au sein de l'école des Baïses.

Venez visiter une exposition toute en couleurs les jeudis 15 et vendredi 16 juin prochains. L'exposition sera accessible à partir 16h30.

### RECENSEMENT MILITAIRE EN MAIRIE

Les jeunes gens et jeunes filles qui auront 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie à leur date d'anniversaire :

· Nés en janvier, février ou mars : recensement au plus tard le 31 mars.

· Nés en avril, mai ou juin : recensement au plus tard le 30 juin.

· Nés en juillet, août ou septembre : recensement au plus tard le 30 septembre.

· Nés en octobre, novembre ou décembre : recensement au plus tard le 31 décembre.

Pièces à présenter : carte d'identité et livret de famille.



web

## Infos... JUIN 2017...

### ATOUT JEUNE FAMILLE

Atout Jeune Famille organise une sortie familiale le dimanche 18 juin à WOWPARC à Urrugne. Dans la forêt fantastique vous sauterez, ramperez, escaladerez et glisserez dans les branches.

Prévoir le Pique nique.

Départ en bus à 9h30 devant la Mairie de Lasseube et retour vers 19h.

Tarifs : Adultes : 10 € et enfants jusqu'à 12 ans : 6 €.

Adhésion à l'association : 8€/famille/an

Inscription avant le 14 juin.

Il vous sera demandé votre numéro allocataire CAF ou MSA ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Renseignements et inscriptions au 06.27.73.36.99

[facebook.com/atoutjeune](https://www.facebook.com/atoutjeune)

### *Le bon citoyen...*

Extrait du règlement sanitaire départemental

**Article 99: Propreté des voies et des espaces publics (...)**

**Article 99-6: Animaux**

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine autant qu'ils sont tenus en laisse.

### **AUTOMOBILISTES, Soyez vigilants**

Pour la sécurité de tous, veillez à respecter les limitations de vitesse et à adapter votre vitesse aux quartiers traversés.

### **OBJETS TROUVÉS**

Des objets perdus dans le village sont régulièrement déposés à la mairie (clés, lunettes, vêtements...)

En cas de perte, n'hésitez pas à venir vérifier que vos objets ne se trouvent pas au secrétariat de mairie.